

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 29 mars 2021.

**CE-2021-291-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction du loisir et de la vie communautaire pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre -service (OVLIS).

**QUE** le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire de demande incluant toute modification mineure qui pourrait être apporté à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 30 mars 2021



ASSISTANTE-GREFFIÈRE

16.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	29 mars 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS)

## IL EST RECOMMANDÉ :

De mandater la Direction du loisir et de la vie communautaire pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS);

D'autoriser le directeur du loisir et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire de demande incluant toute modification mineure qui pourrait être apporté à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**Signataire :**



2021.03.29  
15:35:16 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	29 mars 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS)

## CONTENU

### Mise en contexte

Suivant l'adoption de la planification stratégique, de la mise en œuvre de la Politique de développement durable et du plan de mobilité durable, plusieurs actions visent le développement de l'intermodalité et, plus précisément, des mesures encourageant le transport collectif et le transport actif sont identifiées. Dans cette perspective, il s'avère que le Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service pourrait permettre de mettre de l'avant une nouvelle action visant à encourager le transport actif et favoriser le transport collectif en ajoutant dans nos leviers un outil supplémentaire qu'est le vélo offert en libre-service. Ce projet pilote permettra d'initier un segment de la population aux alternatives visant à réduire les déplacements en voiture. Selon les résultats obtenus du projet pilote, un plan de déploiement plus important pourrait être envisagé.

### Historique des décisions

N/A

### Description

Le projet vise le déploiement de trois stations totalisant 60 ancrages de vélos en libre-service dont 50% seront à assistance électrique. Ceux-ci seront déployés dans le pôle d'urbanisation central de la ville de Terrebonne où sont regroupés d'importants secteurs d'emplois, de services et d'activités commerciales et récréotouristiques. Les stations seront installées aux endroits suivants :

1- Dans le secteur du Vieux-Terrebonne, un secteur vibrant présentant une bonne densité et mixité urbaine en plus d'être un lieu récréotouristique fortement visité ;

2· Au parc St-Sacrement sur le boulevard des Seigneurs, un secteur commercial important ;

3· Au Terminus Terrebonne, le point névralgique du réseau de transport collectif de la Ville ;

Le potentiel estimé du projet pourrait se traduire à plus de 10 000 déplacements par année. Ce projet propose un modèle innovant dans un contexte suburbain et répond au besoin de développer de nouvelles options de mobilité pour ce secteur. En améliorant la connexion entre plusieurs destinations d'intérêt, ce service de vélos en libre-service pourrait avoir une incidence positive sur l'économie locale. Il pourrait aussi permettre de réduire les déplacements en auto-solo, et donc les émissions de GES et améliorer l'accès au transport collectif. Plusieurs pistes cyclables en site propre traversent le secteur visé par le projet, assurant la sécurité des usagers et des piétons. Les vélos seront disponibles d'avril à novembre chaque année.

Les usagers pourront payer et réserver les vélos à la borne de paiement de la station et via une application mobile. Une tarification au déplacement, par mois et par année (abonnement) sera également disponible. La Ville pourra donner à contrat la gestion des opérations du service.

### **Justification**

Le secteur visé par la phase 1 de déploiement touche approximativement 8 000 adresses (2,7 personnes / ménage = 22 000 personnes).

Le potentiel d'utilisation du service en fonction de la densité de population dans l'aire couverte par le service dépasse 10 000 déplacements par année.

### **Aspects financiers**

Le coût pour 60 stations et 30 vélos (15 réguliers et 15 électrique) représente 258 936 \$ (inclus la portion de taxes non-remboursée)

Le coût annuel d'exploitation est évalué à 85 354 \$

Les revenus d'utilisation sont estimés à 32 891 \$

Pour l'année un du projet pilote, si le nombre de déplacements estimés est atteint, la contribution municipale pour l'exploitation serait de 52 463 \$.

La subvention demandée par la Ville pour l'acquisition est donc de 129 468 \$

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Demande de subvention – 31 mars 2021
- Achat des équipements – mai 2021
- Signature d'une entente de gestion – mai 2021
- Installation des équipements - juillet
- Mise en service – juillet

## **PIÈCES JOINTES**

- Formulaire de demande de subvention
- Document complémentaire à la demande
- Document annexe 1

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

\_\_\_\_\_  
Nom, poste  
Direction

Date : \_\_\_\_\_

Endosseur :

\_\_\_\_\_  
Nom, chef de division  
Direction

Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :



2021.03.29  
15:30:42 -04'00'

\_\_\_\_\_  
Nom, directeur/directrice  
Direction

Date : \_\_\_\_\_

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 29 mars 2021.

**CE-2021-292-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente tripartite concernant la subvention à la Ville de Terrebonne pour le financement du projet d'habitation « Le Have du Roseau » à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Société d'habitation du Québec, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 29 mars 2021



ASSISTANTE-GREFFIÈRE

16.2

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	29 mars 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Recommandation de la signature de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Terrebonne afin de permettre à la Ville d'augmenter sa contribution dans le cadre du projet de logement social le Havre du Roseau

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier et l'assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Terrebonne, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**Signataire :**



2021.03.24  
16:31:27  
-04'00'

\_\_\_\_\_

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	29 mars 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Recommandation de la signature de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Terrebonne afin de permettre à la Ville d'augmenter sa contribution dans le cadre du projet de logement social le Havre du Roseau

## CONTENU

### Mise en contexte

La Ville de Terrebonne travaille depuis plusieurs mois à l'implantation d'un pôle social (Pôle des Tilleuls) visant à développer 142 unités de logement sociaux dont 23 unités sont dédiées pour une clientèle en santé mentale (projet Havre du Roseau). Les 23 unités de ce projet intégré au Pôle, sont déjà réservées et accordées par la SHQ. Pour débiter le projet, la Ville de même que l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud sont en attente de l'approbation par la SHQ des 119 autres unités.

### Historique des décisions

#### 5 février 2020 – CE-2020-104-DEC

Cette résolution fait état de l'avancement du Pôle des Tilleuls et précise la responsabilité des différentes directions pour l'avancement du projet.

### Description

Le 18 mars dernier, la Ville recevait de la SHQ une entente de subvention pour le financement des projets d'habitations. Cette entente vise l'octroi d'une subvention additionnelle de 16 904 \$ par unité, pour le projet du Havre du Roseau. La subvention supplémentaire représente un montant total et maximal de 388 792 \$.

Il s'agit d'une subvention additionnelle qui est octroyée à l'ensemble des unités en attente de réalisation. L'objectif vise à favoriser l'accélération de la réalisation des projets.

La SHQ espère, par cette aide supplémentaire, permettre de viabiliser plus facilement les projets et ainsi offrir un loyer plus abordable aux futurs locataires.

La subvention doit passer par les municipalités car les fonds proviennent du MAMH et non pas directement de la SHQ.

Afin d'en autoriser la signature, il est donc demandé à la municipalité de signer cette entente entre le 24 et le 31 mars 2021.

### Justification

Avec la hausse des coûts pour la réalisation des projets de construction, il est difficile d'évaluer si ce montant sera suffisant. Néanmoins, la Ville n'est que fiduciaire temporaire de ce montant. Cette somme, de même que les intérêts générés, devront être transmis à l'organisme qui assurera la réalisation du projet.

### Aspects financiers

N/A

### Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- CE-2020-104-DEC
- Entente tripartite Ville de Terrebonne, MAMH et SHQ

## SIGNATURES

Approbateur :



2021.03.24

16:01:27 -04'00'

Date : 24 mars 2021

**Jean-François Lévesque, directeur**  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**